

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

Séance du Lundi 13 Avril 2015

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

Mr Patain Olivier est élu secrétaire de séance

Membres présents

Bernigaud Roger, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Desroches Laurent, Grillet Bernard, Grillet Jean Pierre, Guerin Yannick, Merle Emilie, Meunier Marilyne, Patain Olivier, Ponsot Elisabeth, Renaud Nadège, Thourault Madeleine.

Membres absents excusés : Philippe Catherine qui donne pouvoir à Madeleine Thourault

Lemoine Isabelle qui donne pouvoir à Nadège RENAUD

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mars 2015
- Affectation de résultats
- Vote des taux de fiscalité 2015
- Budget primitif 2015 de la commune et assainissement
- Commerces ambulants : demande d'installation
- Subvention aux associations 2015
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 16-03-2015 :

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Affectation de résultats :

Budget commune :

RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		

INVEST	-67 069,73 €		-16 120,24 €		0,00 €	-83 189,97 €
FONCT	339 928,74 €	101 513,73 €	101 905,69 €	Recettes		340 320,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	340 320,70 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		83 189,97 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		257 130,73 €
Total affecté au c/ 1068 :		83 189,97 €

Budget assainissement

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 512,60 €		21 337,89 €	Dépenses	0,00 €	19 825,29 €
FONCT	74 353,34 €	22 993,47 €	11 457,09 €	Recettes		62 816,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	62 816,96 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		62 816,96 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €

-

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité l'affectation des résultats pour le budget de la commune et le budget assainissement.

Vote des taux de fiscalité 2015

Suite au travail fait en commission finances, Mme le maire propose au conseil de maintenir les taux de fiscalité à l'identique de 2014 soit

Taxe Foncière Bâti : 5,74

Taxe Foncière Non Bâti : 20,94

Taxe d'Habitation : 8,89

CFE : 10,46

Le conseil délibère favorablement et approuve à l'unanimité les taux de fiscalité 2015

Budget Primitif 2015 de la commune et assainissement :

Mme le Maire passe la parole à Olivier PATAIN qui présente le budget primitif 2015 de la commune et assainissement, ci-joints en annexes.

Budget primitif 2015 Assainissement : le conseil municipal délibère favorablement, le budget primitif 2015 assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2015 de la commune : le conseil municipal délibère favorablement, le budget primitif 2015 de la commune est adopté à l'unanimité.

Commerces ambulants : demande d'installation

Mme le maire fait part d'une nouvelle demande d'installation d'un commerce ambulant en charcuterie, boucherie, traiteur qui s'installerait à compter de juin 2015 sur la commune de Saint Yan et qui aurait son laboratoire de fabrication sur la commune. Celui-ci assurerait 2 ventes ambulantes par semaine sur la place du 31 /08.

Sont en attente les 2 demandes évoquées lors du conseil de février 2015.

Mme le maire souhaite connaître la décision du conseil concernant l'ensemble de ces demandes.

Le conseil décide de valider les 3 demandes, la municipalité sera vigilante pour déterminer les jours d'installation de chacun.

Une convention d'occupation du domaine public sera établie avec chacun des commerçants pour une durée d'un an avec un droit de place annuel d'un montant fixé par délibération sur les tarifs applicable sur 2015 et selon la réglementation en vigueur. Après échange sur le sujet, est évoqué le stationnement et la sécurité. Le conseil municipal décide pour la sécurité routière et piétonnière de matérialiser l'emplacement de stationnement.

Subvention aux associations 2015

La commission finance a examiné les demandes de subvention faite par les associations, un tableau récapitulatif a été envoyé.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité à l'attribution des subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention sollicitée pour 2015	Attribution 2015	Pour mémoire subvention 2014
UN BOUCHON COLLECTE : UN GESTE UTILE	150,00€	150,00€	150,00 €
CANTINE SCOLAIRE		1 500,00€	1 500,00 €
AERO-CLUB LOUIS NOTTEGHEM	520,00€	520,00€	Demande d'installation de panneaux indicateurs
PARA-CLUB ASCENSIONNEL	300,00€	300,00€	300,00 €
ADMR	500,00€	500,00€	500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00€	200,00€	200,00€
ENVOL DES 3 REUNIES	350,00€	350,00€	0 €
LES JOYEUX MENESTRELS	250,00€	250,00€	250,00€
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	100,00€	100,00€	100,00 €
OYAN LA RECONCE	220,00€	220,00€	170,00 €
SOCIETE MUSICALE	1 000,00€	1 000,00€	1 000,00€
US VARENNE - ST-YAN FOOT	1 000,00€	Ajourné	1 000,00€
ASSOCIATION PATRIMOINE AERONAUTIQUE DE ST-YAN (APASY)	500,00€	400,00€	500,00 €
TRAIT D'UNION	200,00€	200,00€	200,00 €
COMITE DES FETES	600,00€	Ajourné : dossier incomplet	
SOCIETE DE PECHE		100,00€	0,00 €
	5 890,00€	5 790,00€	5 870,00€

Certaines demandes sont mises en attente de documents ou informations complémentaires et seront soumises au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Questions et informations diverses :

1/ Communauté de communes de Paray le Monial

Au vue de la prise de compétences par la communauté de commune de Paray le Monial de l'accueil de loisirs, il est nécessaire que chaque commune prenne une délibération. Il est nécessaire d'ajouter dans le paragraphe des compétences facultatives intitulé «Construction, entretiens et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement élémentaires et préélémentaires», la « gestion et fonctionnement de l'Espace Socio-Culturel». Le conseil municipal adopte les modifications dans les compétences facultatives en délibérant favorablement à l' ajout de « Gestion et fonctionnement de l'Espace Socio-Culturel » .

La dernière réunion autour du pacte fiscal et de la commission finance conduit à soumettre une augmentation des taux de fiscalité de la communauté de communes de Paray le Monial afin d'optimiser le montant des dotations , de pallier la baisse de la DGF , d'absorber l'augmentation des contributions des différents organismes (PETR Pays charollais brionnais) , de financer les projets d'investissement (plateforme déchets verts à Bonvin, étude autour du projet accueil de loisirs , voirie) ,de reverser sous forme de fond de concours l'équivalent de 30 % de la contribution SDIS aux communes ainsi qu'un fond de concours à ville de Paray le Monial au vue de la non prise en charge de personnel . Cette proposition sera soumise au vote du conseil communautaire du 14/04/2015.

Le conseil communautaire a lieu le 14/04/2015 avec comme ordre du jour principal le vote du budget (compte administratif et BP 2015, fixation des taux, subventions, modification statutaire du PETR et SMEVOM).

2/ Fête de pentecôte

La commission vie sociale a travaillé sur l'organisation de la fête patronale de Pentecôte qui se déroulera du 23 au 25 mai 2015. L'objectif de la commission était d'essayer de recréer une dynamique dans le village à l'occasion de cette fête. Ce travail a été mené en collaboration avec différentes associations (Trait d'union, l'Envol des 3 réunis, Société musicale, le comité des fêtes).

Le programme sera le suivant :

Samedi après-midi : concours de pétanque parents / enfants

Spectacle musical pour les familles à 16H30

Dimanche : la course cycliste est annulée en raison d'une épreuve cycliste régional qui a limité le potentiel de coureurs inscrits sr St Yan.

Spectacle de cirque par la B Side compagny à 17H30/18H00

Concert de la société musicale de St Yan (à définir)

Lundi : vide grenier du Comité des Fêtes parking de la salle polyvalente, l'association ne souhaitant pas déplacer celui-ci à proximité du bourg.

Afin de soutenir la dynamique engagée, Mme le maire propose au conseil de mobiliser le budget nécessaire à la réalisation des 2 spectacles sur l'année 2015. Le coût total s'élève à 600 € (200 € supplémentaires à l'engagement financier de 2014).

Le conseil délibère favorablement :

- pour la prise en charge des 2 spectacles pour un montant total de 600 € (300 € pour le spectacle du samedi en lien avec L'envol des trois réunis et 300 € pour le spectacle de la B Side Compagny
- et autorise Mme le Maire à signer les conventions et documents nécessaires à la réalisation à la réalisation de ces 2 manifestations.

3/Cérémonie de la Journée du Souvenirs le 26 avril 2015

La commémoration aura lieu le dimanche 26 avril 2015 à 10 H15 aux monuments aux morts de la mairie.

4/Travaux salle socio culturelle

Suite à la réunion faite le 10/04/2015 en présence du maitre d'ouvrage B réal, Mme le maire fait une présentation du projet arrêté. Le calendrier de travaux a été arrêté, il devrait commencer au 01/06/2015 et être terminé pour septembre 2015.

5/ COURSE CYCLISTE THEVENET Bernard :

Les organisateurs sollicitent des signaleurs pour l'encadrement de la course. En complément sur les horaires de passage

6/ SICALA : Réunion du 13 avril en Maire de Digoin : compte-rendu fait par Messieurs CARON Jean et CAMPAGNANI Jean-Philippe

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue pour le 18 /05/ 2015

Mme Le Maire clos la séance à 23 heures

Le secrétaire de séance,

Olivier PATAIN